

REGLEMENT DU Concours Geipi Polytech "filière Technologique" 2025

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filière Technologique" est un concours permettant l'accès en 1^{ère} année post Bac à 14 écoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filière Technologique :

- Les élèves en **Terminale Technologique STI2D** et les élèves en **Terminale Technologique STL**, inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les titulaires d'un Baccalauréat **STI2D** ou **STL** obtenu en 2024 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des écoles du Concours Geipi Polytech à la rentrée 2024 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2025.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, sur la Plateforme Parcoursup (www.parcoursup.fr) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 15 janvier et le 13 mars 2025).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du concours, à régler d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit convoqué à l'entretien de motivation ou non, absent à l'entretien ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des écoles ou que les modalités du concours soient modifiées en cas de force majeure.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour **l'année scolaire 2024-2025, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech**, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes :

- Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup et s'assurer que leur dossier est bien validé
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur Parcoursup dans les délais impartis ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera possible
- Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les écoles du Concours Geipi Polytech

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la Plateforme Parcoursup

1.3 Choix des écoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'écoles du Concours Geipi Polytech "filière Technologique" qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat nécessitant un aménagement lié à un handicap pour l'entretien

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'entretien de motivation devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup **ET envoyer les pièces demandées au plus tard le 2 avril 2025** par courriel à l'adresse concours@geipi-polytech.org en s'assurant de recevoir un accusé de réception de son courriel.

Important : Tout envoi de documents après la date du 2 avril ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

- **Pour les candidats de Terminale** : document officiel mentionnant les aménagements accordés pour les épreuves du Baccalauréat
- **Pour les candidats Bac + 1** : document officiel de l'année 2024-2025 émis par l'établissement actuel

A la réception du document officiel mentionnant les aménagements accordés (pour les candidats nécessitant des **aménagements particuliers en dehors du temps additionnel** : assistant de vie scolaire, ordinateur...) le service Concours contactera par mail le candidat pour toute précision concernant sa demande d'aménagements et pour confirmer le maintien ou non de ces aménagements particuliers pour l'entretien. En cas de non-réponse à la date du 2 avril, le concours se verra le droit de statuer définitivement sur l'aménagement accordé.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, le document officiel mentionnant les aménagements accordés.

1.5 Choix du lieu de passage de l'entretien

Le choix du centre d'entretien, parmi les écoles du concours Geipi Polytech, doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

Si le centre d'entretien choisi est complet, le candidat sera convoqué dans un des centres les plus proches.

Le choix du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3.

Aucun changement de choix de centre d'entretien ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

A partir de mi-avril, tous les candidats devront se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org pour connaître la suite donnée à leur candidature.

Les candidats convoqués à l'entretien de motivation devront suivre la procédure indiquée leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire pour l'ensemble des candidats

L'évaluation du dossier prend en compte les notes mais aussi les appréciations formulées par les professeurs.

Les matières prises en compte sont :

- Mathématiques des classes de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Physique-chimie et Mathématiques de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité de Terminale parmi Ingénierie, innovation et développement durable, ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire, ou Biochimie-biologie-biotechnologies
- Notes du Baccalauréat de Français
- Anglais de la classe Terminale

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

Les candidats, dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront convoqués à un entretien de motivation.

2.2 Deuxième étape : l'entretien de motivation

D'une durée de 25 minutes, il aura lieu entre le 15 avril et le 7 mai 2025 dans l'une des 14 écoles du Concours Geipi Polytech filière Technologique.

Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM et à l'étranger. L'absence à l'entretien de motivation est éliminatoire.

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

3. JURY DU CONCOURS

A partir de la note de dossier et de la note de l'entretien, le Jury établit les listes des candidats classés.

4. RESULTATS ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 2 juin 2025 pour consulter les propositions qui leur sont faites et suivre les instructions de Parcoursup.

Début juin 2025, les candidats pourront consulter la note obtenue à l'entretien en se connectant à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la Plateforme Parcoursup pour l'une des écoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'école concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'école.

5. PROTECTION DES DONNEES DES CANDIDATS

L'organisation du Concours Geipi Polytech s'inscrit dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de la plateforme Parcoursup.

ATTENTION !

- *Le Concours Geipi Polytech se réserve le droit de modifier et d'adapter ses modalités de sélection, en accord avec les instances ministérielles.*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les écoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des écoles du concours à la rentrée 2024 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech "filière Technologique" 2025. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.*
- *L'admission au concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, contactez le :

Service Concours Geipi Polytech

2 rue Jean Lamour - F-54500 Vandœuvre lès Nancy

Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel : concours@geipi-polytech.org - Site Internet : www.geipi-polytech.org